

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 02 février 2016

Convocation du 22/01/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 05/02/2016.

L'an deux mil seize, le deux février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Mireille FOURMOND, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, , Dominique GIRARD, Christophe GAIGNON, Emmanuelle PATURAL

Absent : Jean-Baptiste ROTTIER

Bon pour pouvoir : de Nicolas DAVIAUD à Roger FRESNEAU

DCM 2016-05

Vanne de fermeture d'étang

Le Maire propose de changer la vanne de fermeture de l'étang.

Il présente le devis comme suit :

- SAS DEBERNARD sise à ALLONNES (49650) « 135 route du Bellay » pour un montant de 2 790 E HT soit 3 348 € TTC.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de changer la vanne de fermeture de l'étang.

CONFIE les travaux à l'entreprise SAS DEBERNARD sise à ALLONNES (49650) « 135 route du Bellay » pour un montant de 2 790 E HT soit 3 348 € TTC.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 05/02/2016

Le Maire,
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 05/02/2016
Et de la publication, le 05/02/2016




